

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE
L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE
DU 19 MAI 2010**

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 19 mai 2010 dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur Gilbert ELKAÏM, Directeur de l'IRA de Lille
- Monsieur Emmanuel CHERRIER, Directeur de l'IPAG
- Monsieur Marc BURG, Sous-Préfet, représentant le Préfet de Région Nord Pas de Calais
- Monsieur Olivier HENRY, représentant Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur Yves LEBUGLE, Proviseur du Lycée Watteau de Valenciennes, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur Guy MARCHANT, représentant Monsieur le Maire de Valenciennes
- Madame Marie Cécile VANDENDAEL, représentant Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes

- Monsieur Xavier MOREAU, Enseignant
- Mademoiselle Evelyne DEVALLEZ, Responsable administrative
- Monsieur Yves-Marie METAY, Secrétaire d'administration

- Mademoiselle Linda AMMAR, Etudiante
- Monsieur Jérôme DUVERGE, Etudiant
- Monsieur Lionel GLORIAN, Etudiant
- Monsieur Guillaume RATAJCZAK, Etudiant

- Monsieur SENECHAL, Vice Président chargé des formations
- Monsieur LHOMME, enseignant invité

Avait donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur Gilbert ELKAÏM

Etaient excusés :

- Madame la Présidente de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Monsieur le Directeur du CEPPEP

Monsieur ELKAÏM, Président du Conseil, ouvre la séance à 10h.

Monsieur CHERRIER, Directeur de l'IPAG ayant souhaité la présence de Monsieur LHOMME, enseignant, Monsieur ELKAÏM demande l'approbation des membres du Conseil qui n'émettent pas d'opposition. Le personnel invité est qualifié.

1) Examen des comptes rendus des Conseils de l'IPAG du 10 avril 2009 et du 11 décembre 2009.

Monsieur ELKAIM demande si les membres du conseil ont des remarques à formuler sur le compte rendu du 10 avril 2009.

Monsieur MOREAU émet les remarques suivantes :

- Le Directeur de l'ENTE est Monsieur FOCRET.
- Monsieur MOREAU ne retrouve pas dans le document annexé au compte rendu, l'intégralité de la déclaration liminaire de Monsieur le Président du conseil. Monsieur ELKAIM avait suggéré la démission commune du président du conseil et du directeur de l'IPAG.

Monsieur ELKAIM propose de vérifier la déclaration liminaire avec l'aide de Monsieur METAY.

- Monsieur MOREAU demande que soit ajoutée à la phrase « Fort de ce bilan, M. MOREAU se déclare totalement résolu à rester en poste jusqu'à l'achèvement de son mandat pour défendre l'IPAG », le membre de phrase suivant : « d'autant plus qu'il tient à achever plusieurs affaires en cours, tant au niveau valenciennois qu'au niveau national, en sa qualité de Secrétaire Général de la Conférence Nationale des Directeurs d'IPAG et de CPAG ». Il précise notamment que, s'agissant du renouvellement des habilitations, l'AERES a noté la Licence d'Administration Publique A+, signe de l'efficacité de sa gestion.

- M. ELKAIM met aux voix le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2009. Il est voté avec une abstention.

2) Examen du Compte financier 2009.

Monsieur CHERRIER, Directeur, présente le compte financier de l'année 2009.

Les dépenses de l'exercice 2009 (257 113.84 €) sont en légère diminution (0.25 %) par rapport à celles de l'exercice précédent.

Les charges de personnel s'élèvent à 188 122,86 € mais elles ne représentent pas la totalité des dépenses de 2009. Il faut en effet tenir compte des heures complémentaires (993 H) effectuées en 2009 et non rattachées à cet exercice (40 435 € + charges).

Les charges de personnel représentent toujours plus de 73 % des dépenses de fonctionnement. Le coût des heures d'enseignement reste important : 151 648.65 €. En effet, le déficit de postes qui caractérise l'IPAG, le contraint à faire assurer une grande partie des enseignements (108 935.97 €) sous la forme de vacations.

Le coût des surveillances d'examens (10 296.16 €) est en augmentation de 11.5 % en raison de l'augmentation des effectifs étudiants à la rentrée 2009.

Il faut également noter la prise en charge des contrats de personnels administratifs (8258.59 €).

Les charges de personnel rattachées aux destinations « Licence » augmentent de 6% (94 601.27 €), alors que celles qui sont rattachées aux destinations « Master » diminuent de 12 % (93 521.59 €).

Cette diminution est liée au non rattachement de toutes les heures complémentaires sur l'exercice 2009 (avancement des dates de déclaration des heures d'enseignement en raison du passage aux Responsabilités et Compétences élargies).

Les autres charges de fonctionnement (67 854.78 €) augmentent de 12 %.

Par ailleurs, on constate une augmentation (20 %) des dépenses internes.

Il s'agit surtout des dépenses de reprographie : 14 339.88, d'affranchissements : 6560.18 €, de téléphone : 6 020.81 € et de fournitures administratives : 1 682.80 € ; toutes ces dépenses se chiffrent à 28 603.67 €.

A ces dépenses « internes » s'ajoutent d'autres charges dont la participation aux salons de l'étudiant de Lille et de Valenciennes : 4 071.43 €, la contribution IUFM : 2657.16€ et la participation versée à la FLLASH d'un montant de 700 € concernant le financement du travail de communication de Mme Viviez.

Au total, les dépenses internes s'élèvent à 36 166.91 €.

Monsieur SENECHAL demande des précisions sur le poste dépenses « contribution IUFM ». Elles sont apportées par Mlle DEVALLEZ, attachée d'administration.

Monsieur DUVERGE, étudiant, demande que l'on réduise le nombre de photocopies. M. CHERRIER répond qu'il insistera sur la dématérialisation des documents nécessaires aux enseignements.

Les autres dépenses de fonctionnement se répartissent entre les destinations suivantes :

« Licence » : 13 213.70 € et « Master » : 16 949.17 €.

Les postes de dépenses les plus élevés concernent les achats de documentation générale et administrative : 13 284.79 € et les dépenses de communication : 7 505.28 €.

Le versement de la subvention à l'association des étudiants de l'IPAG s'est élevé à 1525 €.

Enfin, les dépenses d'investissement (1 136.20 €) concernent l'achat d'un vidéoprojecteur.

Les recettes (353 486.62 €) sont en légère diminution (0,5 %) par rapport à l'exercice 2008.

Les crédits versés par l'université (328 139 €) ne s'accroissent que de 0,25 %. Ils comprennent essentiellement la dotation globale de fonctionnement (286 195 €).

Les crédits destinés à financer des dépenses d'équipement se limitent à 2 295 €.

Enfin, une somme de 7 000 euros a été versée en contrepartie des charges patronales.

Un complément de 32 649 € a été versé à l'IPAG au 2^{ème} trimestre 2009.

Les ressources propres comprennent :

- le reversement des droits de scolarité spécifiques (inscriptions en master) de 6 555.33 €.
- la subvention du Ministère de la Fonction Publique finançant la préparation aux concours internes de catégorie A : 11 305 €.
- des recettes de formation continue provenant de congés de formation : 7 383 €

L'exercice 2009 fait apparaître un résultat excédentaire de 96 372.78 €, résultat qui doit être relativisé compte tenu du non rattachement à l'exercice d'une partie des heures complémentaires effectuées en 2009.

Le compte financier 2009 est mis aux voix, et approuvé à l'unanimité du conseil.

3) Examen d'une DBM de rattachement au budget 2010.

Il s'agit de recettes supplémentaires :

Complément par une dotation ministérielle : 32500 €

Complément par le plan réussite en licence : 7500 €

Monsieur LHOMME demande si les recettes ne devraient pas être présentées avant les dépenses en DBM. Il est répondu que la présentation soumise au Conseil est celle de l'université : dépenses-recettes.

Monsieur CHERRIER présente la DBM s'élevant à 40 000 euros. Il s'agit d'un abondement de la dotation globale de fonctionnement. Ces crédits sont répartis en investissement (2000 €), en fonctionnement (38 000 € dont 17 500 € prévus en dépenses de personnel).

Monsieur MOREAU s'étonne qu'une DBM de rattachement au budget 2010 soit soumise au vote du conseil de l'IPAG alors que le budget initial 2010 n'a pas été voté par le Conseil et qu'il ne lui est même pas communiqué, lors de cette réunion, pour information. Monsieur MOREAU, après avoir consulté Monsieur ELKAÏM sur ses disponibilités, avait proposé à Madame la Présidente de convoquer le conseil à une date antérieure pour l'examen du budget de l'IPAG ainsi que d'autres points à l'ordre du jour, dont le vote de la subvention allouée à la corpo, ou le bilan de la rentrée 2009. La Présidente de l'Université n'ayant pas donné suite à cette proposition, il y voit une grave atteinte à l'autonomie et au statut de l'IPAG, et aux prérogatives du conseil d'institut. Monsieur MOREAU souligne que la Présidente de l'Université n'a pas cessé, depuis quelques mois, de porter atteinte à l'autonomie de l'IPAG.

Il est répondu que le budget de l'IPAG étant une « ligne » au sein du budget de l'Université, il a été adopté avec celui-ci par le Conseil d'Administration de l'Université.

Monsieur ELKAÏM demande que l'on communique pour information le budget aux membres du Conseil.

Monsieur SENECHAL indique que, en tant que représentant de la Présidence, il s'efforcera de transmettre les remarques à Madame la Présidente.

La DBM est mise aux voix, et votée avec 1 abstention.

4) Examen d'une subvention à l'Association des Etudiants de l'IPAG

Chaque année, 1525 € sont attribués à l'association étudiante.

Monsieur RATAJCZAK précise que le résultat financier est de 2500 €. Il présente les projets pour 2010, consistant notamment en l'organisation d'un voyage à Londres (comme il avait été fait en 2009).

Mademoiselle AMMAR, Trésorière, présente les actions de l'association.

Monsieur le Sous-Préfet s'exprime, et évoque l'importance de l'investissement des étudiants dans le fonctionnement de l'institut.

Monsieur SENECHAL parle du fonds de soutien des initiatives étudiantes, qui peut aider les projets de l'association étudiante.

La subvention est mise aux voix, et votée à l'unanimité.

5) Présentation du rapport d'activités depuis le 11 décembre 2009

M. CHERRIER présente un premier bilan d'activités depuis son élection à la direction de l'IPAG, portant sur plusieurs points :

** Communication*

Il évoque notamment la poursuite des efforts manifestés en la matière de longue date par M. MOREAU, passant par la participation à plusieurs salons et forums, ou l'achat de publicités dans des journaux et magazines. Une innovation est apportée, par l'achat de publicité radiophonique sur les antennes de NRJ Valenciennes. Il indique que le site internet de l'IPAG devra encore être modernisé et rendu plus dynamique.

** Le réseau des anciens*

Il a été entamé la constitution progressive d'un réseau des anciens, qui regroupe déjà plusieurs dizaines d'anciens étudiants de l'IPAG, et ce grâce au travail de Mme PRESSOIR. Un courrier a été envoyé aux anciens étudiants du master, dont les coordonnées avaient été conservées,

** Le personnel*

Mlle Dorothee PHILIPPOT, dont le contrat menaçait d'être interrompu, a été prolongée deux mois sur les fonds de l'ipag (mars-avril), avant que l'UVHC ne prenne le relais jusque juin. A cette date, elle est alors intégrée dans l'équipe des personnels de remplacement de l'Université. Par ailleurs, l'un des deux postes de secrétaire IATOSS a été mis au recrutement statutaire (l'un des deux postes du secrétariat DAG-LAP).

** La recherche*

M. CHERRIER annonce que M. MASINGUE a établi un partenariat avec l'EN3S, amenant à terme des projets de recherche communs avec colloque et publications. De même, trois enseignants-chercheurs de l'IPAG (Ms. LHOMME, MASINGUE et CHERRIER) ont intégré le projet européen OLA (Observatory on Local Autonomy), qui rassemble les 27 états-membres de l'Union européenne plus la Croatie, et sont chargés d'encadrer pour la France les équipes de recherche croate et irlandaise. Là aussi, colloques et publications communes sont attendus.

** Les relations internationales*

Pour ce dossier lourd à établir, la principale question est de trouver un institut étranger à peu près équivalent, et pouvant donc accueillir nos étudiants tout en validant leur semestre (et de même pour

l'IPAG avec leurs étudiants), ce qui suppose une certaine homogénéité des formations. La cellule « R.I » de l'UVHC a été rencontrée et travaille à la recherche de partenaires.

** L'organisation des études*

- M. CHERRIER fait état de la nécessité d'organiser le rattrapage des épreuves de contrôle continu à la fin de chaque semestre, à ceux des étudiants qui n'ont pu être présents lors d'une ou deux épreuves. En effet, il importe de permettre aux étudiants n'ayant pu, pour raison valable et justifiée (grève de transports, décès familial, maladie, etc) participer aux épreuves dans chaque matière, ce qui les oblige à « jouer » leur moyenne semestrielle sur une seule épreuve, et ne permet donc pas de retenir la meilleure des deux notes. Il convient donc de réserver 3 jours (soit 6 demi-journées) en fin de semestre à ces rattrapages dans chaque matière (qui concerneront peu de monde, et ne fourniront pas de travail de correction supplémentaire aux enseignants). Il est bien entendu que seuls les étudiants ayant produit de valables et sérieux justificatifs seront admis à participer.

- la réforme du Grand oral : Les étudiants ont eu le choix d'opter pour l'oral de culture générale classique ou l'oral professionnel, avant l'examen. Pour celui-ci, il est constitué un « pool » d'intervenants professionnels aptes à mener des entretiens professionnels. La modification est appliquée au Master 2 et au Master 1, avant qu'elle ne soit appliquée aussi en LAP en 2010-2011. M. MOREAU fait état de ses réserves, mais il lui est répondu que les échos reçus des étudiants ainsi que la réussite de nos admissibles au concours des Impôts (dont l'épreuve d'admission consiste précisément en ce type d'oral) peut laisser penser que cette formule est efficace.

Le bilan étant une information, n'appelle pas de vote.

6) Informations sur la cérémonie de remise des diplômes du 22 mai 2010

M. CHERRIER informe le conseil que le projet « Remise de diplôme », qu'il avait annoncé lors de sa candidature, se concrétisera pour la première fois le samedi 22 mai 2010, puisque la première remise aura lieu aux étudiants de Master 2 de l'année 2008-2009 ; et qu'une proclamation de résultats sera organisée pour les étudiants de Master 1 et LAP de cette même année, qui ont déjà reçu le diplôme. Il salue la forte implication des membres de l'association des étudiants dans ce projet, ainsi que de Mme PRESSOIR, et annonce la présence de M. le Sous-Préfet de Valenciennes, parrain de la promotion, et de Mme la Présidente de l'Université, avant de convier les membres du conseil à la cérémonie prochaine.

7) Informations sur la mise en place d'une classe préparatoire intégrée

M. ELKAÏM indique que, sur sa proposition, l'IPAG rejoindra à la rentrée 2010 le réseau de la Classe Préparatoire Intégrée à l'IRA de Lille, qui regroupe déjà les IPAG de Nanterre et Lille. M. CHERRIER indique avoir participé à plusieurs réunions, qui ont débouché sur une acceptation du principe de cette participation, qui se fera par la mise à disposition d'enseignants par l'IPAG pour effectuer des cours dans les locaux de l'IRA puisque, dorénavant, ce ne seront plus les étudiants qui se déplaceront, mais les enseignants, pour des raisons de commodité. Le coût des déplacements sera supporté par l'IRA.

8) Examen de la proposition de modification des statuts de l'IPAG

Sur proposition de M. ELKAÏM, M. CHERRIER présente le projet de révision des statuts de l'IPAG, qui n'avaient pas été modifiés depuis leur adoption, et n'étaient donc plus à jour des évolutions juridiques (notamment l'adoption du Code de l'Education). Il évoque les principaux points faisant l'objet de modifications. M. ELKAÏM donne ensuite la parole aux membres du conseil. M. MOREAU fait état de plusieurs remarques et suggestions, portant notamment sur la composition du conseil, la majorité nécessaire pour réviser les statuts ou les missions de l'institut. Il conteste, en particulier, les dispositions relatives à la composition du Conseil tant au regard de leur légalité que de leur opportunité. Du fait du travail de synthèse à réaliser et des points à revoir, M. ELKAÏM propose de reporter l'examen des statuts à un conseil devant se tenir à la rentrée 2010, et

invite les membres qui le souhaitent à adresser à M. CHERRIER leurs propositions d'ici là, à charge pour lui d'en faire la synthèse ; ce qui est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ELKAÏM lève la séance à 12h.